

1,446 chevaux, 67 ânes et 5 mulets, qui ont donné 279,040 kilog. de viande nette.

Samedi aura lieu le mariage de M. Jules Ferry, député républicain des Vosges, avec M^{lle} Risler-Kestner. Le mariage sera purement civil. Par cette union, M. Jules Ferry devient neveu de M. Floquet, président du conseil municipal de Paris.

REVUE DE LA PRESSE

Le discours de M. Thiers.

Le *Constitutionnel* estime que dans cette infinité de discours prononcés récemment, une seule chose heureuse, bien trouvée et bien venue, a été dite; elle est de M. Gambetta, M. Gambetta a comparé la France à une femme qui veut être laissée tranquille. Et il n'a même pas dit cela chez nous, il est allé le déposer à l'étranger. N'importe où il l'a dit, il a merveilleusement qualifié notre disposition psychologique. « Nous voulons la paix, la paix en tout et toujours, autant qu'il est possible; et nous serons à qui nous donnera la paix, ajoute le *Constitutionnel*. Nous sommes saturés, surmenés, écœurés de programmes, de professions de foi, de harangues. Quand donc, ô Dieu! viendra l'ère des taciturnes? » Certes, on nous sait bien conservateurs, conclut le même journal, mais véritablement, au point où en sont arrivées les choses, ayant à choisir entre un conservateur oratoire et un radical silencieux, nous serions tentés d'opter pour ce dernier.

Le *Moniteur universel* trouve que, dans le discours prononcé dimanche dernier à Arcachon par M. Thiers, la vérité et l'erreur, le bon sens et l'esprit de parti sont étroitement mêlés, que M. Thiers y prend directement à partie la majorité de l'Assemblée nationale dans le passé, et le vice-président actuel du cabinet dans le présent, et que cet acte d'accusation n'est ni bien neuf ni bien décisif sur un grand nombre de points.

Le *Moniteur* ajoute: « La manifestation d'Arcachon n'a rien de spontané, elle a été organisée dans un sens parfaitement défini, et elle a pour but immédiat de renforcer les parleurs du scrutin de liste par un discours que M. Thiers n'oserait certainement pas prononcer à la tribune de l'Assemblée nationale, où il serait trop facile de lui rappeler ce qu'il pensait de ce mode de scrutin en 1873. Une fois de plus M. Thiers aura employé son incontestable influence à agiter, à troubler le pays, à obscurcir la notion du devoir dans les esprits modérés. Nous le regrettons pour lui, et même pour la République, dont il se dit aujourd'hui le serviteur si convaincu, tout en ayant l'air de ramener son idéal politique en Angleterre. »

Aux yeux du *Journal des Débats*, « M. Thiers considéré: sa carrière politique comme terminée, mais si se réserve de donner encore à la jeunesse des leçons puisées dans sa longue expérience des choses et de la politique. Un de ces conseils, d'une utilité immédiate, est celui de montrer l'esprit le plus large et le plus conciliant dans les prochaines élections, sans se laisser duper cependant par les hommes qui n'acceptent la République que sous le bénéfice de l'article 8, c'est-à-dire de la révision. » Est-il besoin de dire, poursuivent les *Débats* que nous approuvons ce discours de toutes nos forces? Peut-être, lorsque nous aurons le texte, devrions-nous faire quelques réserves sur des points de détail; mais comment n'applaudirions-nous pas à une profession de principes où nous reconnaissons tous les nôtres, à un exposé historique qui nous rappelle des événements auxquels nous avons pris part pour soutenir et défendre M. Thiers. »

Il semble à la *République française*, que l'illustre homme d'Etat se plaçant au-dessus des partis et ne s'inspirant que de son patriotisme sans préoccupation d'ambition personnelle et comme éclairée par une sorte de divination prophétique, ne se soit proposé que de rendre à la France un dernier et immense service en lui montrant le but vers lequel elle doit tendre de tous ses efforts, le seul où elle puisse être sûre de retrouver avec la paix et la liberté sa grandeur perdue. Jamais sa pensée ne s'était dégagée aussi claire, aussi nette, aussi imposante; c'est comme le testament de sa vie politique, le résultat de ses réflexions, de ses travaux et de ses études, en un mot le fruit de sa longue expérience des hommes et des choses. Il ne s'est point adressé à un parti plutôt qu'à un autre; il a parlé à tous les Français, au nom de la France qu'il faut sauver à tout prix, dit encore la *République*.

Le *Monde* tire du discours de M. J. Simon comme de celui de M. Thiers, cette conclusion: que les prétendus adversaires du radicalisme sont ses complices sur le terrain électoral.

Le *Rappel* voit surtout dans le discours d'Arcachon une ferme et loyale volonté de maintenir la République. « Il approuve sans réserve la déclaration de M. Thiers au sujet des rapports de la République française avec les puissances étrangères. »

L'*Evénement* attend le texte complet du discours de M. Thiers, mais croit que la leçon qu'il donne aux réactionnaires n'en sera pas moins bonne pour s'être fait un peu attendre.

Le *Sicé* et les autres journaux républicains attendent que le discours soit

publié pour en donner leur avis motivé. Ils constatent seulement que ce discours a été vivement les adversaires de la République.

Le *Temps* affirme que le discours de M. Thiers « ne peut manquer de produire un grand effet. Prononcé, dit-il, comme il l'a été, à la veille de l'ouverture d'une session qui sera certainement la dernière de l'Assemblée, il ne peut manquer d'exercer une influence décisive sur la formation des opinions et l'attitude des partis. C'est dire que nous aurons plus d'une occasion d'y revenir. La critique du gouvernement de réaction qui pèse sur nous depuis le 24 mai, et la conduite à tenir pour réaliser une République libéralement conservatrice, tels sont les sujets sur lesquels la parole pénétrante de l'orateur a appelé l'attention publique au moment où elle n'attendait en quelque sorte qu'un signal pour s'ébranler et une direction pour s'orienter. »

L'*Union* signale l'accueil fait au manifeste de M. Thiers par les partis de gauche sans distinction de nuance, comme une nouvelle preuve de leur parfait accord, et un indice menaçant pour les « résignés » du centre droit. C'est un grave sujet de préoccupation qui s'impose, dit-elle, à ces républicains de la dernière heure. Les voici en présence des forces unies de la République. On conçoit sans peine l'embarras que leur cause le résumé historique de l'établissement du 25 février, tel que l'a présenté M. Thiers; on y conçoit surtout les inquiétudes qu'ils éprouvent en voyant leur échapper la direction de ce gouvernement qui, sans eux, fut resté « impossible. »

La *Gazette de France* affirme que la politique catholique « est la seule qui fasse sérieusement obstacle aux progrès de l'influence prussienne en Europe. »

M. Thiers, dans son odyssee politique, a beaucoup vu et beaucoup retenu, quoique, aux yeux de plusieurs, il paraisse n'avoir que peu appris en traversant tant de régions. On doit donc prêter attentivement l'oreille à ces discours. On est surtout disposé à y recueillir quelques-uns des bons conseils que peuvent donner à notre génération la raison et l'expérience d'un homme d'Etat arrivé aux derniers sommets de la vie, et considérant de ces hauteurs les agitations politiques où il a cessé d'être lui-même ballotté. Malheureusement, ce quelque chose d'élevé, de serein et d'universel qui conviendrait à l'éloquence épurée de M. Thiers, n'a rien qui le séduise. Sa sagesse pourrait rendre des oracles; il aime mieux se débattre encore une fois au milieu de nos disputes quotidiennes. Il pourrait déjà parler à la postérité; il pourrait nous montrer sa vieillesse se levant, entre nous tous comme un arbitre; il pourrait donner à sa voix les nobles accents de la patrie seule et de la société entière; il préfère discuter au nom d'un parti. Et puis, au lieu de ces avis généraux et désintéressés qui pourraient instruire son pays, à quel M. Thiers emploie-t-il ces suprêmes efforts de sa parole? Seulement à son apologie.

Cette histoire de son consulat, que M. Thiers réédite sans cesse depuis le 24 mai, il faudrait presque un volume pour la juger, la commenter ou la réfuter. Certes, il y a là des souvenirs qui honorent le nom de M. Thiers pour l'immortalité, des souvenirs qui commandent vraiment cette admiration à laquelle il fait un peu violence par un panégyrique tant de fois répété.

Mais comme la vérité, dans ces louanges, est souvent oubliée ou négligée! M. Thiers, par exemple, rappelle, « Paris livré à la Commune »: il omet de dire que sa propre stratégie, en abandonnant à la hâte la rive gauche et les portes de Paris, voulait abandonner aussi ce mont Valérien qui ne fut gardé que grâce à l'énergique insistance de M. Buffet et de l'amiral Jauréguiberry. M. Thiers se loue d'avoir obtenu du monde, comme par son crédit personnel, quarante milliards au lieu de cinq. Qu'il ne distingue nullement, dans cette fauleuse accumulation de chiffres, la part des spéculations artificielles et fictives, les financiers en souriront. Mais que, remerciant la France et Dieu, il refuse sa reconnaissance à l'Assemblée, c'est une jalousie d'amour-propre qui est devenue une injustice. M. Thiers déclare qu'en acceptant le pouvoir, il n'a pensé ni à la monarchie, ni à la République: on le saura un jour; il y a des confidences qui contrediraient aisément M. Thiers. Il affirme que ce pouvoir il le voulait le rendre sous la forme où il était quand il le reçut. Mais qui donc a rompu le pacte de Bordeaux? Qui donc a prétendu le premier changer le provisoire en définitif? Qui a préconisé la République devant l'Assemblée? Qui a forgé ces devises en l'honneur de la République? Qui a écrit les deux messages dont la gauche fit les chartes de la République? Qui a commencé l'essai de la République à l'abri de cette neutralité que la droite comme la gauche avait mise sous la sauvegarde de M. Thiers? Tout le monde le sait. M. Thiers mentionne encore sa conférence avec les délégués de Lyon et du Midi, qui tradurent de leur obéissance civile et nationale au bénéfice de la République. Sa mémoire est-elle fidèle dans ce récit? A-t-il relu ce qu'à la tribune même il répondit à M. Mortimer-Ternaux? Nous pourrions multiplier ces doutes et ces questions. Nous n'en avons ni le temps ni le goût; ce débat serait, en effet, plein de récriminations inutiles ou dangereuses. D'ailleurs, pour ramener aux exactes proportions de la vérité le pané-

gyrique de M. Thiers prononcé par lui-même, nous nous en fions à la mémoire des contemporains et au contrôle de l'avenir.

En passant, M. Thiers a protesté du respect qu'il professe pour le comte de Chambord et les princes d'Orléans. Nous craignons que, dans cette protestation, les monarchistes ne trouvent pas autre chose qu'une formule oratoire. Car si, de bonne foi, M. Thiers portait dans son cœur, qui fut, il est vrai, cinquante ans dévoué à la monarchie, un peu de ce respect qu'il jure devant des auditeurs incrédules et souriants, il n'eût pas dit qu'à Frohsdorf « on était allé traiter de la couronne sans se soucier beaucoup des lois. »

M. Thiers avec ses mots aussi faux qu'injustes, fait une phrase à l'usage de la gauche, mais une phrase creuse. Car quelles lois défendaient à l'Assemblée, en 1873, de proclamer la monarchie aussi bien que la République? La liberté de la France n'avait-elle pas le choix? Quelle constitution régnait sur elle, alors? Le régime qui gouvernait notre pays n'était-il pas provisoire? M. Thiers invoque donc des lois qui n'existaient pas, et, dès lors, cette parole déclamatoire, que signifie-t-elle? Un peu de respect pour les descendants de ces rois qu'il a servis au temps où il bénissait la monarchie d'avoir créé et assuré la grandeur de la France, l'eût encore empêché de s'écrier: « C'est bien assez de deux dynasties pour la guerre civile! la rose blanche et la rose rouge suffisent! » M. Thiers oublie les roses rouges de la République, celles qui ont fleuri dans le sang de la France en 1793, en 1848, en 1871. Mais il le sait bien: ceux qui, en 1873, sont allés à Frohsdorf avec la patriote abnégation qui les conduisait en 1870 sur nos champs de bataille, ceux-là aiment trop la France pour tenir en leurs mains, avec l'épée du soldat, la rose de la guerre civile; et ceux qui sont restés à Frohsdorf, sans jamais rien tenter ni d'illégal, ni d'illégitime, sans faire vers le trône un seul pas, qui les écartait des voies de l'honneur et de la paix, ceux-là ont une abnégation qui défie tout soupçon d'oser une guerre civile. Ah! que M. Thiers laisse ce soupçon, c'est-à-dire cette injure, aux radicaux et aux bonapartistes! Il ne convient qu'à eux de calomnier ainsi la monarchie et ses princes.

Si le texte qui nous est fourni par l'*Opinion nationale* est vraiment authentique, le discours de M. Thiers lui aura mérité la reconnaissance des radicaux. Car, avec quel art complaisant il atténue les craintes que le radicalisme inspire! M. Thiers, sensible aux marques de docilité et d'admiration que lui ont données M. Barodet et ses amis, ne croit plus au mal du radicalisme: il s'est familiarisé avec les radicaux; il n'aperçoit plus en eux que des gens dont le républicanisme est un peu vif, mais pur et constant; il n'a plus peur d'eux, il n'écarterait plus contre M. Barodet et les radicaux la lettre qu'il publia discrètement dans le *Figaro* en défendant lui-même la candidature de M. de Rémusat; il n'appellerait plus M. Gambetta « un fou furieux »; il ne se permettrait plus à la tribune les éloquentes imprecations dont il y frappait les utopistes du radicalisme; il ne dirait plus à la gauche qu'il n'a sur les impôts, sur l'armée, etc., aucune des opinions dont elle a formé son programme. Il est rassuré. Il garantit même la sagesse des radicaux pour le jour où ils auraient le pouvoir en leur possession: il a la certitude que, ce jour-là, « ils renonceraient à pratiquer certaines théories économiques, financières et sociales! » Par quelles secrètes raisons M. Thiers peut-il espérer cette honnête apostasie de M. Gambetta, de M. Louis Blanc, de M. Naquet et des autres, nous l'ignorons. Mais, quelles que soient ces bonnes raisons, nous continuons à penser que l'encourageante confiance dont M. Thiers honore les radicaux est précisément le plus sûr moyen de rendre nécessaire en France ce qu'il regrette et ce qu'il redoute le plus: ou bien, en effet, le radicalisme trouve une barrière dans la résistance d'un 24 mai, ou bien il entraîne au désarroi la nation épouvantée et hors d'elle-même.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La lettre suivante a été adressée par le conseil d'administration de la compagnie houillère de Courcelles-lez-Lens aux actionnaires de cette société:

Dans l'assemblée générale du 26 juillet dernier, notre ingénieur, dans le compte-rendu des travaux, s'exprimait ainsi: « Le gisement et le guidage seront terminés avant un mois, ainsi que l'accrochage au niveau de 208 mètres. Une découverte pratiquée au Sud, a démontré que le terrain houiller existe aussi bien au sud qu'au Nord et justifie ainsi la limite que nous avons demandée en concession. » Prochainement l'enfoncement du puits sera continué dans le but d'établir un second accrochage au niveau de 260 mètres. Les travaux du jour, comme ceux du fond, ont été dirigés en vue de préparer rapidement l'installation définitive et d'être prêts à exploiter aussitôt la concession accordée. Nous avons acquis les terrains nécessaires tant pour le carreau de la fosse que pour 100 maisons d'ouvriers, dont 50 seront terminées avant l'hiver. Le bâtiment définitif d'extraction et sa machine seront très prochainement mis en construction. Enfin, nous préparons l'outillage nécessaire pour l'exécution de deux sondages destinés à appuyer une demande d'extension de concession. »

Ce programme a été rigoureusement suivi et tous les travaux indiqués dans le rapport de notre ingénieur ont été exécutés ou sont en cours d'exécution.

La descente continue et a atteint aujourd'hui une longueur de 90 mètres au sud de notre puits et toujours dans le terrain houiller régulier.

Le gisement, le guidage, et l'accrochage sont terminés.

L'enfoncement du puits est commandé, et 46 maisons d'ouvriers sont presque terminées. Le bâtiment définitif d'exploitation est commandé et la machine à vapeur est en construction.

La déclaration des deux sondages a été faite à MM. les préfets du Nord et du Pas-de-Calais.

Ces deux sondages seront commencés dans quelques jours et seront installés pour atteindre une profondeur de 300 à 400 mètres. L'instruction de notre demande de concession suit régulièrement son cours, et voici textuellement ce qu'a dit de notre société M. l'ingénieur en chef des mines dans son rapport annuel au conseil général du Pas-de-Calais: « La société de Courcelles-lez-Lens poursuit activement ses travaux. »

« La bouvette qu'elle a entreprise, à 208 mètres de profondeur, a atteint une longueur de 410 mètres et a recouvert sept veines de charbon. Une descente a été pratiquée dans le calcaire carbonifère et, en démontrant que le terrain houiller s'enfonçait très régulièrement sous le calcaire, a constaté ainsi une superficie de terrain houiller exploitable bien plus grande que celle qui était connue. »

Nous continuons activement et sans interruption tous nos travaux et nous attendons avec confiance une solution favorable à notre demande de concession.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

La commission départementale instituée en exécution des articles 69 et suivants de la loi du 10 août 1871 se réunira à la Préfecture, le mercredi 27 courant, à 1 heure 1/2 après-midi.

M. le préfet du Nord est actuellement à Paris. Il a été reçu mardi par M. le vicomte d'Harcourt, et par M. Buffet, ministre de l'intérieur.

Le général Ponsard, commandant la 52^e brigade d'infanterie, est nommé au commandement de la 2^e brigade d'infanterie, à Cambrai (1^{er} corps).

Le général Cornat, commandant la brigade de cavalerie du 6^e corps, est nommé au commandement de la 2^e brigade de chasseurs à Lunéville (6^e corps).

Le comice agricole de Lille a nommé hier une commission chargée d'intervenir auprès de M. le ministre de l'agriculture à l'effet d'obtenir que toutes les notes assez bien puissent être admises à l'avenir pour l'engagement conditionnel d'un an.

Ainsi qu'on a pu s'en assurer, c'était là la pensée qui a dominé dans les appréciations des divers jurys d'examen.

L'honorable auteur de la proposition, se plaçant ici au point de vue agricole, a prétendu que c'est dans cette catégorie des *Assez-Bien* que l'on rencontre le plus de fils de cultivateurs. La raison en est bien simple: il n'est point, à la maison paternelle, l'avantage, comme les citoyens, de pouvoir poursuivre leur instruction. Est-ce une raison de l'exclusion du volontariat, du moment qu'ils montrent des connaissances suffisantes, quoiqu'ordinaires?

Ne sait-on pas que le genre de travail auquel ils sont forcés de s'adonner étant tout pratique, il ne faut point faire fi de leurs impressions de jeunesse dans l'art de la culture? S'ils sont condamnés à passer cinq ans sous les drapeaux, ils auront perdu au retour le fruit de l'expérience, le meilleur maître en agriculture.

D'ailleurs, la loi avait prévu 15,000 volontaires et ils en est à peine présenté la moitié jusqu'ici. Il n'y a donc pas péril en la demeure sous ce rapport.

L'honorable orateur craint en terminant que, si on continue dans cette voie de rigueur, on n'en vienne, plus tard, à favoriser certaines classes de jeunes gens qui, en somme, ne rendent pas plus de services que les fils de cultivateurs, et il ne faut pas oublier que ceux-ci, en prenant la charrue, doivent dire à jamais adieu à la fortune et aux plaisirs de leur âge.

Il n'y a rien à ajouter à ces considérations dont la justesse est évidente. Les intérêts agricoles qui y sont mis en jeu justifient pleinement l'attention soutenue et l'approbation unanime que leur a donnée la nombreuse réunion devant laquelle ils ont été exposés.

Les mutations et nominations suivantes viennent d'avoir lieu dans le ressort de l'Académie de Douai:

M. Barbé, nommé professeur de 3^{ème} au lycée de Carcassonne, est nommé professeur de seconde au lycée de Saint-Quentin, en remplacement de M. Pinot, appelé à d'autres fonctions.

Un congé jusqu'à la fin de l'année scolaire est accordé, sur sa demande, à M. Deville, chargé du cours de 6^{ème} au lycée de St-Omer.

M. Bonnet, licencié ès-lettres, maître répétiteur, chargé de la classe de 8^{ème} au même lycée, est nommé professeur chargé de cours de 8^{ème}.

M. Raison, professeur de 5^{ème} et 6^{ème} au collège d'Estaires, est nommé professeur de 8^{ème} au collège de Cambrai.

M. Dubus, bachelier ès-lettres, maître d'études au collège de Laon, est nommé professeur de 5^{ème} et 6^{ème} au collège d'Estaires, en remplacement de M. Raison, appelé au collège de Cambrai.

M. Laurent, professeur de 5^{ème} et 6^{ème} au collège de Quesnoy, est chargé de la classe de 3^{ème} et 4^{ème} au dit collège, en remplacement de M. Labaere, chargé de cours d'allemand au Lycée de Vendôme.

M. Lays, professeur de 7^{ème} et 8^{ème}, au collège du Quesnoy, est nommé professeur de 5^{ème} et 6^{ème} au dit collège, en remplacement de M. Laurent.

M. Croix, bachelier ès-sciences, maître répétiteur au lycée d'Orléans, est nommé professeur de sciences au collège de St-Amand.

Un congé d'inactivité jusqu'à la fin de l'année scolaire est accordé, sur sa de-

mande, à M. Graux, professeur de 7^{ème} au collège de Tourcoing.

M. Malinet, licencié ès-lettres, maître répétiteur au lycée d'Amiens, est chargé de le suppléer.

En congé d'inactivité, jusqu'à la fin de l'année scolaire, est accordé, sur sa demande, à M. Petit, professeur de seconde au collège de Valenciennes.

M. Dauthuille, licencié ès-lettres, professeur de 3^{ème} au collège de Valenciennes, est délégué dans la classe de seconde.

M. Martin, licencié ès-lettres, professeur de 4^{ème} au collège de Moulgogne-sur-Mer, en congé d'inactivité, est chargé de la classe de troisième.

M. Farcy, ancien instituteur public, est nommé maître adjoint, à l'école normale primaire de Charleville.

M. Ferré, directeur du dépôt des condamnés aux travaux forcés à l'île Saint-Martin-de-Ré, est nommé directeur de la maison centrale de Loos et des prisons du département du Nord.

M. Ferré est remplacé par M. Marchi, ancien directeur de la prison de l'île Sainte-Marguerite, qui, on le sait, avait été mis en retrait d'emploi après l'évasion de l'ex-maréchal Bazaine.

Nos rues ont été sillonnées pendant toute la journée d'hier par des groupes de jeunes gens chantant des airs plus ou moins guerriers et patriotiques. C'était les hommes de la première portion du contingent de 1874, allant rejoindre les corps pour lesquels ils sont désignés. Ceux de la deuxième portion ne seront dirigés sur les dépôts que le 3 novembre prochain.

Ce matin, un étranger de passage à Roubaix a tenté de se noyer en se jetant du pont Duriez dans le canal. Il s'est mis une pierre au cou pour mieux assurer sa triste fin. Heureusement qu'un batelier qui se trouvait non loin de là a pu plonger dans l'eau et le ramener sur la berge sain et sauf. Cet homme, dont le nom est Léopold Hooghe, vient de Mons et paraît être en proie à une sorte d'aliénation mentale que la faculté appelle le délire de la persécution.

Il y a environ huit jours, le pensionnat de l'Enfant-Jésus, situé au hameau du Noir-Bonnet, commune de Wasquehal, a été mis en alarme par un commencement d'incendie dont nous avons préféré jusqu'ici ne pas parler, vu la cause qu'on lui assignait et dont nous attendions la confirmation. Le fait est celui-ci: Une petite fille de 12 ans, Palmyre L..., a mis elle-même le feu à un matelas, espérant, d'après ses propres aveux, que le feu se communiquerait à tout le dortoir et passerait au bâtiment entier. Elle ne voyait que ce moyen de revoir ses parents qui demeurent à Croix.

Elle s'en était ouvert à une de ses petites compagnes par qui elle aurait désiré se faire aider, et moyennant une somme de 0,20 c. elle avait cherché à acheter son silence.

Son projet, mis à exécution, aurait réussi sans la présence d'esprit de la supérieure de l'établissement, qui, à la première alarme, courut au dortoir et saisit les matelas en flammes, qu'elle jeta sur un palier.

La petite L... n'a rien caché. Elle a de plus avoué être l'auteur d'une autre tentative d'incendie essayée au vestiaire dans ces derniers temps. Là encore, on n'avait eu que le temps d'étendre le feu qui avait pris à des robes et qui avait été éteint par les mains de la jeune écolière. Cette enfant est, du reste, complètement dépourvue d'intelligence.

Lundi, vers six heures du soir, un grave accident est arrivé sur la ligne du chemin de fer du Nord, entre Somain et Bouchain.

Un graisseur, nommé Charpentier, se tenait droit près de sa grue, tandis que le train de marchandises auquel il appartenait opérait ses manœuvres.

C'est une grave imprudence que le malheureux employé devait payer fort cher.

En effet, un coup de tampon ayant imprimé un brusque mouvement à tout le train, le graisseur tomba entre les rails, et douze wagons chargés lui broyèrent les jambes.

On télégraphie à Cambrai; le médecin de la Compagnie accourut donner les premiers soins au blessé, qui ne paraissait plus avoir conscience de ses douleurs.

Enfin un autre train de marchandises arrivait à l'encontre, ramena Charpentier à Cambrai, et ce matin cet employé mourait à l'hôpital Saint-Julien, sans avoir pu, nous dit-on, recouvrer connaissance.

Charpentier était célibataire et âgé d'une trentaine d'années.

Vendredi dernier, le feu a consumé à Abbeon plusieurs meules de blé et d'orge dont la perte est évaluée à 3,200 francs et couverte par la Compagnie *La France*.

Ces meubles appartenaient à M. Guillemet et à Mme veuve Cartigny, cultivateurs: le premier à Abbeon et la seconde à Escaudain.

Cet incendie est dû à la malveillance, le coupable a été arrêté; il se nomme Louis Nicolas Grifon, Agé de trente-six ans, né à Douai et demeurant à Escaudain.

Il s'est lui-même livré à la gendarmerie de Denain. Lorsqu'on l'a interrogé pour savoir ce qui l'avait déterminé à commettre cette mauvaise action, il a répondu que son désir était d'être envoyé à la Nouvelle-Calédonie. On a commencé par l'envoyer en prison.

Le *Havre* donne les détails suivants sur le naufrage du steamer norvégien *Kong-Sterre*, chargé de grains de colza, qui se dirigeait sur la rade de Dunkerque.

Forcé par son grand tirant d'eau d'attendre au large des marées de reflux qui lui permirent d'entrer dans le port, le *Kong-Sterre* avait commencé à transborder une partie de son chargement sur l'allée *le Jean-Bart*; mais cette allée s'était perdue avant d'atteindre Dunkerque.

Aujourd'hui nous apprenons que le steamer lui-même a fait naufrage. Dans la nuit du 15 au 16, il s'est mis à la côte à environ 600 mètres à l'ouest du port.

L'équipage, au nombre de 45 hommes, est resté à bord pendant toute la nuit et a débarqué le lendemain matin. Le navire fatigué beaucoup; il est ouvert par l'avant, et on a peu espoir de le renflouer.

La marchandise seule était assurée. Le *Kong-Sterre* était un grand et solide navire en fer, de 3,900 tonneaux, bien connu au Havre, où il a fait plusieurs voyages sur la ligne de New-York.

Le sinistre dont nous venons de parler, ajoute le *Havre*, ne constitue qu'une faible partie des désastres de toutes sortes, dont nous avons reçu aujourd'hui la nouvelle. De tous côtés, sur les côtes de France, comme sur celles d'Angleterre et dans la mer du Nord, ce ne sont que naufrages et avaries graves.

Il y avait hier, au marché de Lille, environ 1,300 hectolitres de blé dont 250 de blé de semence. Les ventes ont été assez actives, de 20 à 22,50 c. hausse commerciale de 25 à 30 c. à l'hectolitre. Les farines de 35 à 36 fr. les 100 k., peu demandées.

État-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 octobre. — Heloise Eckmann, rue des Fossés, maison Desprez, 32. — Emilie Tilly, rue des Charpentiers. — Rosalie Vanoverbeke, rue du Chemin de fer, cour Desrousseaux, 27. — Alexandre Desmetre, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 20. — Colette Praet, rue de l'Époule, 48. — Pauline Standaert, rue Bernard, cour Mourmant, 10. — Henriette Hollemaert, rue des Vélocipèdes, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 octobre. — Vanseveren, présenté sans vie, rue St-Joseph, 30. — Mélanie Honoré, 1 an, rue du Ouaï, cour Malagie, 3. — Sophie Carvelier, 36 ans, propriétaire, rue de Ma Campagne. — Marguerite Lobelle, 8 mois, rue des Moines, son Dupont. — Bartha Boyart, 8 mois, rue de la Providence.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

La famille HERTOGH-DUTHOIT prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de M. Omer HERTOGH, décédé le 15 octobre à Paris, dans sa 84^e année, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 9828

LETTRÉS MORTUAIRES ET OBITS. — Inhumation de M. Alfred Robouze, à Avy gratuit dans les 1^{er} et 2^e éditions du *Journal de Roubaix*.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Vendredi 23 octobre, à 8 heures du soir. — Le professeur rappelle que ce cours a pour programme les matières des trois cours précédents de la semaine (samedi, mercredi, jeudi). Ces cours s'adressent à tous ceux qui ont vraiment à cœur de s'instruire. Les élèves inscrits pourront demander toutes les explications désirables, ils seront seuls admis au concours de fin d'année pour la physique et la chimie. Ils pourront prendre part aux visites industrielles qui auront lieu après les Pâques. On peut s'inscrire avant ou après chaque cours.

COURS PUBLIC DE CHIMIE. — Jeudi 24 octobre à huit heures du soir. — Hydrogène; ses propriétés, sa préparation, ses applications diverses, son rôle dans les matières colorantes.

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public que la réouverture du cours public de langue anglaise a eu lieu lundi 18 courant, rue des Fabriciens, à 8 heures précises du soir.

Le cours se fera tous les soirs de 8 à 10 heures.

Tous les jours, cours supérieurs. — Mardi et vendredi, premier cours élémentaire. — Mercredi et samedi, deuxième cours élémentaire.

Pour suivre les cours, s'adresser sans délai chez F. Yonge, professeur du cours public de la ville de Roubaix, rue du Havre, 6.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCROI CONFIS.	
	1 ^{re} QUAL. 2 ^e QUAL. 3 ^e QUAL.
Jeuf	1.70 1.46 1.47
Tache	1.70 1.32 0.99
Taureau	0.00 0.00 0.00
Veau	1.81 1.42 1.27
Mouton	1.90 1.80 1.60
Porc	1.63 1.60 1.53

Roubaix, le 16 Octobre 1875.

Le Maire de Roubaix: C. DESCAT.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Rédacteur, Nous avons lu dans votre numéro de vendredi dernier, une lettre signée plusieurs « abonnés » demandant à notre administration municipale, de vouloir bien prendre en considération et accorder à M. Hody, directeur, la subvention si minime, indispensable pour l'exploitation du théâtre de notre ville.

Le conseil, paraît-il, n'a encore rien résolu, et aurait renvoyé sa décision à la séance de demain, décision prise d'après le rapport de la commission des finances.

Nous espérons que la commission sera favorable à cette demande, qu'une grande partie de la population voudrait refuser avec le plus grand regret.

Nous avons un directeur sérieux, une troupe choisie et véritablement, les dis-